

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015

N°7/2015

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LAUZERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno MOGICATO, Maire.

Date de convocation : 28 août 2015

Présents : B. MOGICATO – N. DURIN – C. GARCIA – J. VISENTIN – I. NOSAVAN – JL. ABADIE - P. QUERE – E. BOURGAILH – D. CLARET – D. LONIGRO – B. PETIT – S. ESTOURNEL – E. JUSTES

Absents : C. PELTIER – C. GOUPIL

Procurations : C. PELTIER à N. DURIN – C. GOUPIL à B. MOGICATO

Secrétaire de séance : Sylvie ESTOURNEL

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 H 30 et elle se déroulera suivant l'ordre du jour.

En préambule, Monsieur le Maire donne des nouvelles de l'état de santé de Monsieur Francis Condat, Maire d'Auzielle. Celles-ci sont rassurantes et son rétablissement sera long.

1 – Approbation du compte-rendu du C. M. du 3 juin 2015

Le compte-rendu du 30 juin 2015 fait l'objet de deux remarques.

La première concerne l'oubli du nom du secrétaire de séance, Ingrid Nosavan.

La deuxième concernant le chapitre 4 intitulé « Tarifs périscolaires ». Il faut indiquer que les tarifs mentionnés sont des tarifs mensuels.

Monsieur le Maire procède aux rajouts.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2015 est approuvé avec 14 voix pour et 1 abstention.

2 – Heures supplémentaires des employés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être octroyées aux agents titulaires ou non titulaires de droit public relevant des cadres d'emploi suivants :

Filière	Grade
Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe Adjoint technique 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
Administrative	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe Adjoint administratif 1 ^{ère} classe Rédacteur
Animation	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe
Médico-Social	ATSEM 1 ^{ère} classe ATSEM principal 2 ^{ème} classe

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif).

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service.

La date d'effet est fixée au 10 septembre 2015 après approbation du conseil municipal.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

DELIBERATION 2015- 07 - 1 à 20 heures 47 : approbation à l'unanimité

3 – Statuts du SICOVAL

Monsieur le Maire lit un courrier émanant du Sicoval concernant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération en matière de transferts de compétences et plus particulièrement en matière de communications électroniques au titre de l'article L1425-1 du CGCT. Le sicoval prend le relais du département sur son territoire.

Une information est portée à l'ensemble des conseillers concernant la mise en place des 3 phases du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN). La première phase (2015 - 2020) va concerner plus de 70 % du territoire du sicoval pour la FFTH (Fibre au domicile) et des améliorations seront apportées pour les autres communes.

Le conseil départemental s'est engagé à multiplier par 5 minimum le débit sur toutes les communes et cela sur la période de 2015 - 2020.

Pour notre commune un répartiteur relié à la fibre, en cours d'installation sur la commune d'Auzielle va permettre à 80 % des foyers de Lauzerville d'accroître de manière significative le débit internet (entre 8 et 20 Mo)

Nous n'avons pas connaissance à ce jour des améliorations pour les 20 % des foyers restants (principalement le quartier de la Cigale), non couvert par ce répartiteur puisque ce lotissement est relié à la commune de Saint Orens par un autre câble.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil qu'une réunion d'information soit prévue et ouverte à l'ensemble des habitants avec l'opérateur Orange et de l'organiser avec Auzielle.

Pour la fibre au domicile, Lauzerville est inscrite dans la seconde phase (2020 - 2025).

Eric Justes indique son opposition concernant le vote car au premier SDAN, il était indiqué que la commune de Lauzerville serait inscrite de la phase 1.

Monsieur le Maire lui indique que ce qui était prévue en phase 1 était les travaux d'ORANGE sur Auzielle.

Monsieur le Maire rappelle les coûts de cette opération à savoir 26 millions dont 3 millions pris en charge par le Sicoval pour la phase 1 avec la répartition suivante : les opérateurs prennent en charge 45 %, le département et l'inter communalité prennent 21 % et l'Europe 33 %.

Monsieur le Maire propose de passer au vote concernant la modification des statuts de la communauté d'Agglomération et de transférer à celle-ci au titre des compétences supplémentaires les communications électroniques.

Dans son article 1^{er}, la communauté a compétence dans ce domaine pour les communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités, à savoir :

- Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :
 - o Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique...),
- Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :
 - o Mise à disposition de fourreaux,
 - o Location de fibre optique noire,
 - o Hébergement d'équipements d'opérateurs,
 - o Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès internet,
 - o Accès et collecte à très haut débit (fibre optique).
- Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée.

DELIBERATION 2015- 07 - 02 à 21 heures 16 : 10 voix pour et 5 abstentions

4 – Subvention coopérative scolaire (ERASMUS)

Deux professeurs des écoles de notre commune se sont formés cet été à l'apprentissage de la langue anglaise pour nos enfants. Cette formation est en partie financée par une subvention européenne « ERASMUS + ». Le coût de la formation a été pris sur les fonds de la coopérative scolaire.

Un premier acompte d'un montant de 4 808 € a été payé par ERASMUS + et encaissé par la mairie de Lauzerville. Cet acompte sera reversé sous la forme d'une subvention à la coopérative scolaire. La procédure sera identique pour le deuxième et dernier acompte.

DELIBERATION 2015- 07- 03 à 21 heures 20 : approbation à l'unanimité

5 – Création de poste périscolaire

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil l'évolution de l'accueil périscolaire pour la rentrée de septembre 2015 avec la mise en place de l'ALAE.

Cette nouvelle structure a nécessité la création du poste de directeur, et les règles d'encadrement a obligé la mairie de Lauzerville à embaucher du personnel d'animation. Trois personnels en contrat d'emploi d'avenir ont été recrutés cet été.

Le poste de la personne qui s'occupait la direction de la garderie et qui poursuit maintenant ses activités dans l'animation était celui d'adjoint technique 2^{ème} classe. Il convient donc de le supprimer et de créer à la place un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour 24,5 heures, ce qui correspond mieux à la réalité de sa fonction.

Monsieur le Maire propose donc :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour 24,5 heures par semaine,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, Madame l'adjointe ou Madame la conseillère municipale déléguée pour saisir la Commission Administrative Paritaire concernant cette création.

DELIBERATION 2015- 07 – 04 à 21 heures 25 : approbation à l'unanimité

6 – Convention Protection Incendie Impasse du Communal

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

7 – Eclairage Public Impasse du Communal

Benoît Petit informe les élus que l'aménagement de l'éclairage public de l'impasse du communal comprenant :

- La dépose des appareils vétustes sur poteaux béton existants,
- La réalisation d'un nouveau réseau d'éclairage public souterrain de 550 mètres environ en conducteur U1000 Ro2V et cablette de terre en fonds de fouille,
- La fourniture et la pose de 17 ensembles avec mâts de 6 mètres thermolaqués, supportant des appareils type routier équipés de lanterne à Led 60 W.

représente un coût pour la commune de 33 618 €.

Eric Juste pose la question de l'enfouissement des réseaux. Nadine Durin précise que lors du dernier conseil municipal en date du 30 juin 2015, cette solution n'a pas été retenue.

Benoît Petit propose donc au vote du conseil municipal la convention concernant la réalisation des travaux de l'éclairage public de l'impasse du communal pour un montant de 33 618 €.

DELIBERATION 2015- 07 - 05 à 21 heures 35 : 14 pour, 1 abstention

8 – Choix entreprise géotechnique

Concernant le projet école élémentaire, Christelle Garcia informe le conseil que les levés topographiques ont été réalisés cet été.

Elle propose de retenir l'entreprise FONDASOL pour la réalisation d'une étude géotechnique. Le devis présenté est le moins cher et correspond au cahier des charges. Son coût est de 5 940 €.

La durée des travaux est d'environ 1,5 jours avec des nuisances sonores importantes.

Nadine Durin propose d'en informer les professeurs et de définir ensemble le moment le plus propice pour le début des travaux.

Christelle Garcia, conseillère municipale chargée des travaux école propose donc de retenir la Société FONDASOL pour un montant de 5 940 €.

DELIBERATION 2015- 07 - 06 à 21 heures 41 : 14 pour

9 – Indemnité receveur principal

Thierry Barbot, Receveur principal à la trésorerie de Caraman et en charge de la commune de Lauzerville, a quitté ses fonctions le 31 août 2015.

La commune de Lauzerville octroie habituellement une indemnité annuelle calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le montant de l'indemnité de conseil est de 329, 98 € (brut) ce qui correspond à un net à payer de 300,75 € (net) pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015.

Monsieur le Maire informe les élus du travail remarquable effectué par Monsieur Barbot concernant l'emprunt « cœur du Lauragais ».

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal l'octroie d'une indemnité de conseil d'un montant de 329, 98 € (brut) soit un net à payer de 300,75 € (net) pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015 à Monsieur Barbot Thierry.

DELIBERATION 2015- 07 – 07 à 21 heures 55 : 8 pour, 5 abstentions, 2 contre

10 – Emprunt « cœur Lauragais» - gymnase Saint Pierre de Lages

Monsieur le Maire informe les élus que ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Des précisions concernant la possibilité de remboursement anticipé sont en cours de discussion avec Cœur Lauragais.

11 - Questions diverses

A – Facture de cantine

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une décision du tribunal administratif de Toulouse en date du 18/08/2015 impose à la commune de Lauzerville d'effacer la dette d'une famille pour un montant de 1281,91 € concernant la restauration scolaire et la garderie.

Cette décision s'impose à la commune dans le cadre d'un surendettement auprès de la banque de France.

Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours de la commune.

DELIBERATION 2015- 07 - 8 à 22 heures 08 : approbation à l'unanimité

B – Achat de matériel informatique

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil un devis concernant l'achat de 2 PC avec l'installation et le paramétrage associé pour le périscolaire pour un montant de 1 000 € HT.

Dans le cadre de la création de l'ALAE, une demande de subvention sera déposée auprès de la CAF pour l'achat de ce matériel informatique.

DELIBERATION 2015- 07 - 9 à 22 heures 10 : approbation à l'unanimité

C – Informatisation de la classe 7

Monsieur le Maire propose l'achat de 3 équipements informatiques pour la classe 7 de l'école élémentaire pour un montant de 600 € HT.

DELIBERATION 2015- 07 – 10 à 22 heures 13 : approbation à l'unanimité

D – Mise aux normes PMR des équipements communaux

Benoît Petit, Adjoint au maire expose aux élus la loi n°2005-102 du 11 février 2005 (article 45) suivi des décrets de 2006 et d'un arrêté de 2007 relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics rendent obligatoire pour les communes la définition d'un plan d'accessibilité.

Ce plan doit faciliter la « chaîne de déplacement », c'est-à-dire le déplacement continu sans obstacle d'un lieu à un autre. La loi ne prévoit pas d'obligation de réalisation sauf pour des opérations nouvelles ou en cas de rénovation urbaine.

Ce plan s'appuie sur un diagnostic préalable d'accessibilité qui a été mis à jour selon le décret du 5/11/2014 et de l'arrêté du 8/12/2014 réalisé par les services du Sicoval.

Afin de permettre la réalisation de ce diagnostic, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la proposition de plan de financement suivant :

2016 : 10 000 € pour l'école maternelle et l'église,

2017 : 30 000 € pour la salle des fêtes,

2018 : 30 000 € pour l'école élémentaire (coût inclus dans la construction de l'école).

DELIBERATION 2015- 07 – 11 à 22 heures 25 : approbation à l'unanimité

E – 3^{ème} impasse privée dans l'impasse du communal

Eric Juste demande à Monsieur la Mairie pourquoi les habitants de cette impasse ont reçu un courrier concernant un dépôt sauvage de palettes et de déchets verts. Il précise que cet espace est un espace privé et qu'en aucun cas cela concerne la mairie. De plus, il s'étonne qu'il y ait eu du broyage de végétaux au bout de cette impasse.

Daniel Claret indique qu'un employé de la mairie est venu broyer les végétaux. Il précise également que dorénavant les agents n'interviendront plus sur cette impasse. Il précise que le fossé et les talus sont entretenus par les services du sicoval deux fois par an.

Monsieur le Maire précise que des habitants de l'impasse du communal sont venus se plaindre à la mairie de ces dépôts sauvages.

Eliane Bourgailh indique que la servitude au bas des coteaux de Marrast est encombrée par de nombreux branchages.

Daniel Claret en informera les agents municipaux en charge de l'entretien des espaces verts.

F – Renforcement des réseaux ERDF

Benoît Petit informe le conseil municipal que ERDF programme des travaux concernant le renforcement du réseau sur la commune et de l'interconnexion des réseaux entre Lauzerville – Sainte Foy d'Aigrefeuille et Préserville.

Le début des travaux est programmé pour le 21 septembre 2015. Des coupures et des gênes sont à prévoir.

Une lettre d'information sera envoyée aux habitants de la commune par ERDF.

G – Rentrée scolaire 2015

Ingrid Nosavan informe les élus que la rentrée scolaire s'est très bien passée.

La séance est levée à 23h43 par Monsieur le Maire qui remercie les élus et les Lauzervillois présents.